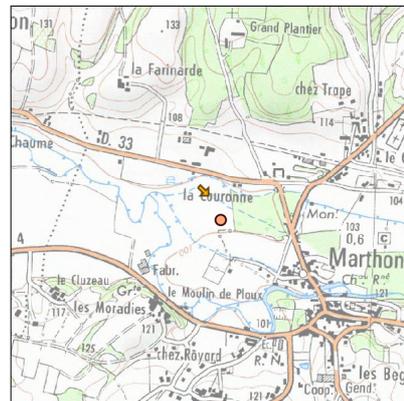
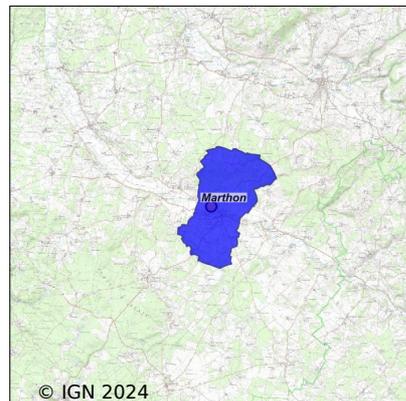


Système d'assainissement 2022

MARTHON



Station : MARTHON

Code Sandre	0516211V001
Nom du maître d'ouvrage	COMMUNE DE MARTHON
Nom de l'exploitant	S.A.U.R. FRANCE
Date de mise en service	janvier 1996
Date de mise hors service	-
Niveau de traitement	Secondaire bio (Ntk)
Capacité	600 équivalent-habitant
Charge nominale DBO5	36 Kg/j
Charge nominale DCO	72 Kg/j
Charge nominale MES	42 Kg/j
Débit nominal temps sec	90 m3/j
Débit nominal temps pluie	-
Filières EAU	File 1: Prétraitements, Lagunage naturel
Filières BOUE	
Filières ODEUR	
Coordonnées du point de rejet (Lambert 93)	500 416, 6 505 032 - Coordonnées établies (précision du décamètre)
Milieu récepteur	Rivière - Bras du Bandiat

Chronologie des raccordements au réseau

Raccordements communaux

100% de Marthon depuis 1964

Observations SDDE

Systeme de collecte

Réseau sous vide nécessitant un entretien important et une présence accrue de l'exploitant.

L'état des activateurs et des ventouses présents dans les regards de transfert (aspiration par intermittence, bouchage) nécessite un passage journalier de l'exploitant en période d'astreinte et un temps important pour trouver les pannes sur le réseau d'assainissement de Marthon.

Le tableau d'alerte indiquant la position du regard défectueux ne fonctionne plus depuis de nombreuses années. Lors d'une alerte, l'agent SAUR se doit de passer sur tous les regards du réseau afin d'identifier celui qui dysfonctionne.

Présence d'un poste de refoulement principal en amont immédiat du lagunage.

La pompe 2 du poste en tête était à l'arrêt pendant toute l'année 2022 (à l'arrêt depuis le 04/06/2021) puisque son tuyau de refoulement est percé.

Lors d'une tentative de réparation par une équipe de la SAUR, il a été constaté que le support en tôle de la cuve du poste de refoulement était très dégradé. Il n'est donc pas possible de souder le tuyau de refoulement sur la tôle support.

Préconisations de Charente Eaux :

Renouveler des activateurs et des ventouses vétustes dans les regards de transfert.

Mettre en place un plan pluriannuel de remplacement d'une partie des équipements (définir pour les 2 prochaines années du contrat de prestations les activateurs/ventouses à renouveler en urgence).

Sectoriser le réseau en installant des manomètres aux points stratégiques dans le but de faciliter son exploitation. Lors d'un dysfonctionnement, la consultation des manomètres permettrait de localiser plus facilement les branches de réseau impactées et ainsi éviter de passer sur tous les regards du réseau.

Envisager rapidement le remplacement de la cuve et remettre en fonctionnement les deux pompes afin de sécuriser le fonctionnement du système d'assainissement.

Charente Eaux peut assister la collectivité en tant qu'Assistant à Maître d'ouvrage pour la recherche d'un Maître d'œuvre. Un bureau d'étude effectuera un audit du système à vide et définira le cahier des charges pour le choix d'une entreprise.

Renouveler le Sofrel de télésurveillance du poste.

Station d'épuration

Résultats analytiques :

Lors du bilan d'auto-surveillance réglementaire réalisé par Charente Eaux le 09/05, le volume journalier de rejet était très faible à la sortie du dernier bassin (infiltration et évaporation importante des effluents traités).

La qualité de l'eau prélevée dans le dernier bassin était convenable pour ce type de traitement. Elle respectait les normes de rejet de l'arrêté national du 21/07/2015.

Lors du bilan d'auto-surveillance réglementaire réalisé par la SAUR le 13/09, le volume journalier de rejet était très faible à la sortie du dernier bassin (infiltration et évaporation importante des effluents traités).

Un léger dépassement de la norme de rejet en MES est constaté (160mg/l de MES pour une norme fixée à <150mg/l). Néanmoins, la norme fixant un rendement minimal de labattement en MES > 50% est respectée (94.9%).

Cette concentration en MES en sortie est probablement liée à un rejet algal.

Les autres paramètres respectaient les normes de rejet de l'arrêté national du 21/07/2015.

Lors de la visite tests réalisée en juillet, il y avait peu de rejet en sortie de station (infiltration et évaporation importante des effluents traités). La qualité de l'eau traitée était satisfaisante pour ce type de traitement.

Charges en entrée de station :

09/05/22, bilan d'auto-surveillance réglementaire (Bilan Charente EAUX) temps sec nappe basse :

Charge hydraulique : 38%,

Charge organique : 31%.

13/09/22 (Bilan SAUR) temps sec nappe basse :

Charge hydraulique : 36%,

Charge organique : 25%. Charge de pollution appliquée sur le bassin de tête convenable (3.1 g de DBO5/m²/j pour un seuil maximal de 6 g de DBO5/m²/j conseillé).

Fonctionnement et exploitation de la station :

Le fonctionnement du lagunage est convenable.

La qualité de l'eau traitée est fluctuante suivant les saisons (rejet algal plus ou moins important ? présence possible de MES en sortie de station) et la présence ou non de lentilles sur les bassins.

L'état d'accumulation des déchets dans la cloison siphonée en tête de la 1^{ère} lagune est convenable. Un cône de boues est visible quasiment jusqu'à la surface de l'eau à l'entrée et sur les côtés de la lagune 1.

La sortie des deux premières lagunes ne dispose pas de coude permettant de retenir les éventuels flottants. Le tuyau de sortie de la lagune 1 est cassé.

Une grille a été mise en place sur le canal de sortie et une trappe sur le regard entre les bassins 1 et 2.

L'entretien du lagunage est convenable mais pourrait être amélioré. Des joncs se développent sur les berges des trois lagunes. De l'herbe pousse sur les bords à l'intérieur de la lagune 1.

Préconisations de Charente Eaux :

Raccourcir le tuyau de sortie de la lagune 1 (une partie est cassée) et installer un coude, afin de retenir les éventuels déchets flottants.

Empierrer l'extrémité des anciennes galeries de ragondins qui ont été rebouchées au niveau de la lagune 2 pour éviter que les ragondins creusent à cet endroit.

Vérifier l'écoulement dans les regards entre les lagunes à chaque passage d'exploitation.

Arracher, puis évacuer les joncs qui se développent sur les berges des trois lagunes.

Piéger les ragondins dès leur apparition sur le site.

Impact milieu récepteur :

Infiltration d'une partie des effluents dans les lagunes.

Reliquat des effluents traités rejeté dans un fossé qui rejoint le Bandiat.

Sous produits

Filière de traitement de type lagunage. Stockage des boues dans le 1^{er} bassin.

Aucun curage des boues en 2022.

Données chiffrées

Tableau de synthèse

Paramètre	Pollution entrante			Rendement	Pollution sortante	
	Charge	Capacité	Concentration		Charge	Concentration
VOL	33 m3/j	37 %			4,2 m3/j	
DBO5	10 Kg/j	28 %	300 mg/l	100 %	0 Kg/j	4,6 mg/l
DCO	29,1 Kg/j	40 %	870 mg/l	96 %	1,2 Kg/j	281 mg/l
MES	14,3 Kg/j		430 mg/l	97 %	0,5 Kg/j	115 mg/l
NGL	3,3 Kg/j		99 mg/l	97 %	0,1 Kg/j	23,5 mg/l
NTK	3,3 Kg/j		99 mg/l	97 %	0,1 Kg/j	21,5 mg/l
PT	0,3 Kg/j		10,5 mg/l	95 %	0 Kg/j	4,5 mg/l

Problèmes rencontrés en 2022

Problèmes liés...

... à la collecte des effluents	Non
...à l'atteinte des performances européennes	Non
...à l'autosurveillance	Non
...à l'exploitation des ouvrages	Non
...à la production des boues	Non
...à la vétusté	Non
...à la destination des sous-produits	Non

Accès aux données

Les données historiques sont disponibles en téléchargement depuis la thématique "Usages et pressions polluantes domestiques et urbaines" ou sous forme d'archive depuis le catalogue de données du SIE du Bassin Adour Garonne (<http://adour-garonne.eaufrance.fr>).

Accès à la fiche du Portail d'information sur l'assainissement communal : <http://assainissement.developpementdurable.gouv.fr/station.php?code=0516211V001>